PROVINCE DE LIEGE **COMMUNE DE JALHAY** **ARRONDISSEMENT DE VERVIERS**

ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A JALHAY - SURISTER A L'OCCASION DE LA RANDONNEE VTT.

La Bourgmestre,

- Vu la demande introduite par Madame.RAQUET Coline colineraquet@hotmail.com au nom de la« Royale Jeunesse de Surister » quant à l'organisation de la Randonnée VTT le 24 août 2025, dans le village de Surister,
- Attendu que le village de Surister est traversé par la RR629,
- Attendu qu'il est nécessaire de limiter la vitesse des véhicules durant la traversée du village,
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale,
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE:

Art.1cr Le 24 août 2025 de 07h00 à 16h00, la vitesse des véhicules sera limitée à **30** km/h dans le village de Surister (RR 629) entre la BK 13,00 et la BK 13,50.

Art.2 Aux mêmes dates et heures, des panneaux : « Attention festivité » seront déposés le long de la RR 629, dans les deux sens de circulation, 300 mètres avant la salle « la petite France ». Ils seront ensuite répétés aux abords de cette même salle.

Art.3 Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C43 (30)), **laquelle sera mise en place par le service des travaux mais retirée par les organisateurs dès la fin de la manifestation et sous leur entière responsabilité.**

Art.4 Les contrevenants seront punis des peines prévues par la loi

Art.5 Copie de la présente sera transmise :

- à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
- à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'intervention de la Zone des Fagnes
- aux Responsables de la zone de Secours n° 4 (Verviers)
- Aux services du SPW District de Verviers
- Aux services du TEC Liège Verviers
- à notre police locale.
- à notre service des Travaux + ouvriers.voiries@jalhay.be
- aux organisateurs de la manifestation

Jalhay, le 10 août 2025
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

COMMUNE DE JALHAY - COMMUNAUTE FRANÇAISE